



Extrait des délibérations du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale

Séance du 26 janvier 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-six janvier à dix-sept heures trente-cinq minutes, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Commune de Donges, s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale en date du vingt janvier deux mil vingt-six, sous la présidence de Monsieur François CHENEAU, Maire et Président du C.C.A.S.

Nombre de membres en exercice : 17

Nombre de membres présents : 12

Nombre de membres excusés : 3

Nombre de membres excusés avec pouvoir : 2

Présents : François CHENEAU, Monique PIRAUD, Didier RIAUD, Chantal GUINARD, Lise BERTHO, Danielle HERVO, Albert LEHUEDE, Roger MAHO, Danièle FAVREAU, Roselyne DAUCE.

Présent à partir de 17h48 : Mikaël DELALANDE

Présente à partir de 17h50 : Marie-Andrée PICOT

Étaient excusés : Yvonnick PERRIN, Alain GIRARDEAU, Michel DESBOIS

Étaient excusées avec pouvoir : Yveline LECAMP (pouvoir à François CHENEAU), Guy SICOT (pouvoir à Roger MAHO)

Délibération n°1 : Rapport d'Orientation Budgétaire du C.C.A.S pour 2026 :

Exposé

I- Analyse du compte administratif provisoire de 2025

L'analyse provisoire du compte administratif de l'année 2025 du Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S) fait apparaître un résultat propre à l'exercice égal à **14 260,16€** pour la **section de fonctionnement**. A cela s'ajoute le report d'excédent antérieur de 20 781,05€, le résultat global de clôture devrait s'établir à **35 041,21€**.

Pour la **section d'investissement**, le résultat propre de l'exercice est estimé à **122,30€**. Le résultat de l'exercice antérieur est également ajouté à hauteur de 1 698,27€. Aussi, le résultat global de clôture devrait s'établir à **1 820,57€**

En intégrant les résultats antérieurs, mais n’ayant pas de restes à réaliser, le budget du C.C.A.S. dégagerait donc un **excédent global prévisionnel** de clôture de **36 861,78€**.

Le résultat global 2025 reste en excédent, comme celui de 2024, avec une augmentation de 64%.

En fonctionnement :

Entre 2024 et 2025, l’évolution du budget du C.C.A.S. fait apparaître **en fonctionnement** une variation du montant global des dépenses de **– 1,6 %** (170 131,91€ en 2024 et 167 400,62€ en 2025) et une diminution des recettes de **– 4,8%** (190 912,96€ en 2024 et 181 660,78€ en 2025).

Evolution des dépenses :

❖ *Charges à caractère général (chapitre 011) :*

Les principaux comptes correspondant au chapitre 011 sont :

N° de compte	Dénomination	Budget 2024	Budget 2025
6228	Rémunération intermédiaire (semaine bleue, frais obsèques, journées du handicap...)	2 278,60 €	225 €
6232	Fêtes et cérémonies	18 925,20 €	18 842,85 €

Les charges globales ont **diminué** de **– 10,90% (soit 3 145,39 €)**. Cela s’explique notamment par l’absence d’obsèques de personne indigente (**1 980,60€ en 2024, 0€ en 2025**), ainsi que par la diminution des coûts de l’analyse de pratique grâce à une prise en charge partielle de l’UDCCAS.

Par ailleurs, en juillet 2025, deux logements temporaires ont été repris par la commune. Cela a donc diminué la dépense de loyer sur le 2^{ème} semestre 2025 (**1 776€ en 2024, 1 236€ en 2025**).

Les charges concernant les prestations de fin d’année à destination des seniors (colis, repas...) sont, quant à elle, restées identiques.

❖ Charges de personnel (chapitre 012) :

Les charges de personnel ont diminué de – **2,42 %** (114 242€ en 2024 ; 111 470€ en 2025). Cela est liée en partie à la vacance du poste d'agent social jusqu'en juin 2025.

❖ Autres charges de gestion courante (chapitre 65) :

Les charges de gestion courante du C.C.A.S. ont augmenté de **+ 21,76%** en 2025 (24 030,47€ en 2024 ; 29 261,02€ en 2025).

En 2025, le bilan des aides facultatives versées s'élève à **13 757€**, soit – **4,48%** en comparaison avec l'année 2024.

Les Chèques d'Accompagnement Personnalisé connaissent une légère baisse passant de 8 855,59€ en 2024 à **8 260,27€ en 2025**, malgré la revalorisation du barème du reste à vivre en septembre 2025.

Les aides liées au logement (loyer, énergie, eau) ont également diminué de – **40,30%** passant de 1 107€ en 2024 contre **660,88€ en 2025**. Il est possible que le service ait eu davantage recours aux aides du Fonds de Solidarité Logement du département en 2025 que l'année précédente.

Par ailleurs, les aides facultatives concernant l'enfance (impayés de restauration scolaire, de périscolaire, aides aux fournitures scolaires ainsi qu'aux licences sportives...) ont, quant à elles, augmenté passant de 157€ en 2024 à **682,19€ en 2025**, soit une augmentation de **+ 334,51%**.

Le montant des aides au chauffage à destination des seniors a augmenté en 2025 de **+ 5,20%** soit 190€ supplémentaire (3 650€ en 2024, 3 840€ en 2025).

Les contributions aux partenaires sont équivalentes entre 2024 et 2025 que cela soit pour la Maison Départementale des Personnes Handicapées (811,30€ en 2024 ; 811,70€ en 2025) ou pour la téléassistance (1981,58€ en 2024 ; 1 931,56€ en 2025).

En ce qui concerne les subventions aux associations, le montant a augmenté de **+ 54,70%**, soit 9 050€ pour 2025 (5 850€ en 2024). Cela est dû à une régularisation pour la subvention de l'association gestionnaire des logements temporaires.

Il est à noter également une admission en non-valeur de 2 694,12€ en 2025 à la demande du comptable des finances publiques concernant l'annulation de mandat effectuée en 2022.

Evolution des recettes :

La **subvention communale 2025** a été de **179 360€**, contre 187 784€ en 2024, une baisse liée à la conjoncture actuelle et au contexte économique national compliqué. On enregistre également une diminution de – **25%** de la redevance des logements temporaires liée à la perte de deux logements à partir de juillet 2025 (2 100€ en 2024 ; 1 575€ en 2025).

La part des dons reste sensiblement la même avec 563,38€ en 2025 contre 535,40€ en 2024.

Observation sur l'évolution des dépenses :

Tableau en annexe 2 : structure des aides facultatives allouées

Le tableau en annexe 2 retrace le bilan des aides facultatives versées en 2025, par catégorie.

Les Chèques d'Accompagnement Personnalisé et les aides au chauffage restent la majeure partie des dépenses d'aides directes.

En investissement :

Evolution des dépenses :

En 2025, les dépenses d'investissement concernent les achats de mobilier et d'électroménager pour les logements temporaires et s'élèvent à **979,96€ en 2025**.

Pour rappel, il n'y avait eu aucun achat en 2024, les dépenses concernaient des travaux à hauteur de 7 603.30€.

Evolution des recettes :

En 2025, les recettes sont constituées de l'excédent de fonctionnement capitalisé (**1 698,27€ en 2025** ; 7 854,45€ en 2024), du FCTVA (**150,26€ en 2025** ; 1 280,53€ en 2024) et d'amortissement.

II- Orientations budgétaires pour 2026

A – Contexte général et cadre réglementaire

Le présent rapport d'orientation budgétaire (ROB) est établi conformément aux dispositions de l'article **L.2312-1 du code général des collectivités territoriales**, applicables aux C.C.A.S, et a pour objectif d'éclairer les administrateurs sur les **orientations financières et stratégiques** précédant le vote du budget primitif 2026.

L'exercice 2026 s'inscrit dans un contexte économique et social contraint, marqué par :

- La poursuite des tensions sur les finances publiques,
- L'augmentation des besoins sociaux liés à l'inflation persistante,
- Le vieillissement de la population,
- La précarisation de certains publics (familles monoparentales, jeunes, personnes âgées isolées).

Dans ce cadre, la **Loi de Financement de la Sécurité Sociale pour 2026 (LFSS 2026)** constitue un élément structurant pour les politiques sociales locales, notamment celles portées par le C.C.A.S.

B- Principales orientations de la Loi de Financement de la Sécurité Sociale 2026

La LFSS 2026 poursuit trois objectifs principaux :

1. *Maîtrise des dépenses sociales et de santé*

La loi confirme une trajectoire de maîtrise des dépenses, notamment en matière d'assurance maladie, tout en préservant l'accès aux soins et aux prestations essentielles.

Cette orientation a des répercussions indirectes sur les collectivités, qui voient parfois augmenter les sollicitations locales lorsque les dispositifs nationaux se resserrent.

2. *Renforcement de la prévention et de l'accès aux soins*

La LFSS 2026 met l'accent sur :

- La prévention (santé mentale, perte d'autonomie, maladies chroniques),
- Le développement de parcours coordonnés pour les publics fragiles,
- Le maintien à domicile des personnes âgées.

Ces priorités rejoignent pleinement les missions de proximité exercées par les CCAS.

3. *Soutien ciblé aux publics vulnérables*

Des mesures sont prévues en faveur :

- Des familles modestes,
- Des personnes âgées à faibles ressources,
- Des personnes en situation de handicap,
- Des jeunes en difficultés d'insertion.

Le CCAS constitue un acteur relais essentiel de ces politiques au niveau communal.

C- Etat des lieux

A l'heure où ce rapport d'orientation budgétaire est rédigé, la loi de Finances 2026 est toujours en discussion.

La dette publique est au centre des débats et des préoccupations gouvernementales. Aussi, il est demandé à toutes les collectivités territoriales des efforts de réductions du déficit public.

Parallèlement, la population française connaît une aggravation des situations de précarité qui ont augmenté de 3 points en 20 ans. 15,4% de la population française vit sous le seuil de pauvreté (1 288€/mois pour une personne seule). Les différentes crises économiques, que ce soit du logement, de l'énergie ou alimentaire tend vers un accroissement des inégalités sociales et territoriales.

Ainsi la pauvreté et les inégalités sociales semblent être au plus haut depuis 30 ans.

L'inflation, quant à elle, persiste avec + 1,3% en janvier 2026, malgré une baisse par rapport aux années précédentes (+ 4,9% en 2023, + 2,6% en 2024, +1,4% en janvier 2025).

Cette situation économique fragilise les français et augmente les facteurs de vulnérabilité tels que la santé mentale ou l'isolement social.

Malgré l'augmentation du salaire minimum interprofessionnel de croissance de 1,18% en janvier 2026, soit + 21,23€ brut par mois, le budget moyen des français reste limité. La mise aux normes européennes fait évoluer les certificats d'économie d'énergie et ainsi augmenter les tarifs.

De plus, la TVA pour l'abonnement d'électricité pourrait passer à 5,5% au lieu de 20%.

Le barème de l'impôt sur le revenu serait gelé pour 2026, sauf pour la 1^{ère} tranche qui serait réindexée à un taux de 11%. L'exonération des indemnités journalières liées à une affection longue durée passerait de 100% à 50%.

Les prestations sociales sont elles aussi indexées à l'inflation en 2026 afin de permettre de réduire les inégalités de pouvoir d'achat. La recentralisation du financement du Revenu de Solidarité Active devrait être prolongée jusqu'en 2031 au lieu de prendre fin en 2026.

Concernant la santé, le gouvernement renforce l'accès aux soins. Le statut de « praticien territoriale de médecine ambulatoire » sera ainsi créé afin de lutter contre les déserts médicaux. La santé mentale reste une priorité avec la continuité de plan 2025-2030 et un financement à hauteur de 65 millions d'euros en 2026.

Les complémentaires santé verront augmenter leur contribution au budget de la sécurité sociale à + 2,05% en souhaitant que cette hausse ne se répercute pas sur le prix des contrats des adhérents.

Par ailleurs, un nouveau congé de naissance va être déployé qui semblerait faciliter la conciliation entre la vie professionnelle et la vie familiale.

En termes d'insertion professionnelle, l'expérimentation des « territoires zéro chômeur de longue durée » serait prolongée jusqu'en juin 2026 afin de permettre de réduire le taux de chômage sur les territoires volontaires. Cela permet entre autres de coordonner l'action des acteurs sociaux et économiques afin de proposer une réponse appropriée aux personnes durablement éloignées de l'emploi.

Pour les logements, l'objectif est de contenir la crise structurelle et donc d'encourager le locatif et l'investissement locatif. Les plafonds des prêts à taux zéro devraient être augmentés, et un nouveau statut de « bailleur privé » serait créé. Ce nouveau dispositif permettra d'investir dans le logement neuf et de bénéficier d'un amortissement fiscal stable et incitatif.

Par ailleurs, les conditions d'accès à « Ma prim'réno » devraient évoluer afin de se concentrer sur les logements prioritaires, classés E, F et G au DPE.

Enfin concernant les seniors, la plus importante mesure prise concerne la suspension de la réforme des retraites jusqu'en janvier 2028, pour les générations nées entre 1964 et 1968. Cela permettra aux personnes concernées de partir en retraite 1 trimestre plus tôt. De plus, les retraites sont revalorisées à + 0,9% en janvier 2026.

Il est également prévu un renforcement de l'accompagnement de la perte d'autonomie à domicile et de la capacité d'accompagnement des maisons de retraite, sans autre précision pour le moment.

D – Le contexte local

1. Le département de Loire-Atlantique

Malgré des efforts économiques importants en 2025, le budget du département de Loire-Atlantique reste complexe avec une restriction des dépenses et une limitation des recettes. Cependant, encore une fois, il priorise le maintien du service public de proximité et l'accompagnement des habitants les plus fragiles dans ses objectifs 2026.

Le département poursuit son rôle de « chef de file » de l'action sociale et des solidarités, il soutient les acteurs du territoire dans ce sens. 63,56% de son budget total y est dédié.

Ainsi, les dépenses pour la politique de solidarité augmentent en 2026 de 9,2 millions d'euros par rapport à 2025. L'objectif est de répondre aux besoins sociaux et aux enjeux de prévention, de protection et d'accompagnement des publics vulnérables.

259 millions d'euros seront consacrés à la famille et aux enfants (renforcer l'accueil d'urgence, développer l'accueil familial...). La prévention et la lutte contre les violences conjugales restent une préoccupation essentielle pour le département. Un protocole de mise à l'abri pour les victimes est en cours d'élaboration avec les acteurs locaux dont les C.C.A.S.

Le département met également en avant le soutien aux personnes en situation de handicap et aux personnes âgées avec le financement de la Prestation Compensatoire du Handicap, de l'Allocation Personnalisée à l'Autonomie, les aides sociales légales pour les frais d'hébergement ou pour les aides ménagères. Il promeut également la création et la rénovation d'habitat adapté.

Une nouvelle stratégie pour l'insertion et l'emploi sur la période 2025-2029 est mise en place avec pour grands axes :

- Garantir l'accès aux droits
- Accompagner les personnes vers et dans l'emploi
- Soutenir la mise en place de solution de levée de freins à l'insertion
- Agir collectivement plus efficacement pour l'insertion et l'emploi.

Ainsi, l'action sociale de proximité du département s'inscrit dans cette stratégie qui intègre également les dispositifs pour le logement (Fonds de Solidarité Logement, prévention des expulsions...), pour la mobilité, la santé.

Le Département réaffirme ainsi qu'« aucune personne ne doit être considérée comme inemployable », et choisit de mettre en place un accompagnement renforcé et respectueux des besoins personnels.

2. L'intercommunalité Saint-Nazaire Agglo-

Le Contrat Local de Santé Intercommunal (CLSI) élaboré en 2022 entre Saint-Nazaire Agglo et l'ARS Pays de Loire est toujours en cours. Il permet de mettre en place des actions en lien avec la prévention sanitaire, telles que la mise en place d'espaces extérieurs sans tabac avec la collaboration de la ligue contre le cancer.

Depuis janvier 2024, la tarification solidaire de l'eau est mise en place pour les ménages aux très bas revenus. Un 1^{er} bilan a été dressé en mars 2025 faisant état de 630 foyers aidés en 2024 sur potentiellement 5210 identifiés par la CAF. Des actions complémentaires de prévention et de sensibilisation à une consommation raisonnée de l'eau ont été faites en parallèle. La limite retenue au dispositif est un taux de recours assez faible, cependant l'agglomération n'a pas prévu d'élargir l'aide aux quotients familiaux supérieurs à 500.

Au niveau de l'insertion socioprofessionnelle, le dispositif d'accompagnement renforcé et individualisé vers l'emploi durable, le PLIE, est toujours en place pour les adultes de 26 ans et plus, en recherche d'emploi depuis plus d'1 an et ne bénéficiant pas du RSA.

Saint-Nazaire Agglo intervient également dans le domaine du logement avec l'animation de la Commission Inter-Bailleur permettant aux habitants de l'agglomération de bénéficier d'un contingent supplémentaire selon leur situation pour l'attribution de logements sociaux. Elle coordonne également le pôle Mal Logement entre les signalements sur la plateforme « Signal Logement », le recensement des situations, le diagnostic et le suivi des situations.

3. Les logements sociaux

A ce jour, l'arrêté de carence de la Préfecture est toujours en cours concernant le transfert du droit de préemption au préfet pour accélérer la production de logements sociaux sur la commune de Donges. Il devrait se terminer fin 2026.

Au 1^{er} janvier 2025, la commune compte 538 logements sociaux, soit 15,6% au lieu des 20% requis dans la loi SRU.

En 2025, 36 logements sociaux ont été livrés sur la commune avec 3 programmes différents menés par Habitat 44 (Clos Galants et avenue des Herlains) et par Silène (rue de la paix).

En 2026, aucune livraison de logements sociaux n'est prévue. Les projets de construction sont envisagés sur 2027 et les années à venir avec :

- 5 logements situés à la Sencie – bailleur Silène.
- 7 logements situés rue Jean-Jaurès – bailleur Silène.
- 37 logements (27 logements sociaux et 10 logements résidence jeune) situés rue Pasteur – bailleur habitat 44.
- 16 logements sociaux situés rue Pasteur/chateaubriand – Bailleur Silène.

E- Les orientations budgétaire pour le CCAS de Donges en 2026 :

En fonctionnement :

En dépenses :

. Accompagnement à l'accès aux droits et au numérique :

Toujours dans la continuité de l'analyse des besoins sociaux, l'accès au numérique reste un enjeu majeur pour le C.C.A.S.

En 2025, un projet d'ateliers numériques a été mis en œuvre en partenariat avec l'OSCD. 4 ateliers sur les démarches administratives en ligne ont rassemblé, chacun, une dizaine de participants. Le bilan s'est avéré très positif. Au-delà de l'apprentissage des démarches administratives, les ateliers ont également permis de créer du lien social entre les participants, cela a été très apprécié.

En 2026, il est prévu de renouveler les ateliers avec un changement d'horaires afin de pouvoir également cibler les personnes en emploi.

. Hausse des aides facultatives :

En septembre 2025, les membres du Conseil d'Administration ont validé une revalorisation du barème pour l'attribution des aides facultatives afin d'être davantage en adéquation avec l'inflation et la baisse du pouvoir d'achat des dongeois.es. En effet, la dernière revalorisation du barème datait du 17 avril 2023, et la dernière mise à jour du 15 janvier 2024.

Aussi, un budget supplémentaire est alloué pour les aides au chauffage, les chèques d'accompagnement personnalisé et les aides à l'enfance.

Cette hausse est possible grâce, notamment, au changement de logiciel métier qui permet une économie de 1 000€.

La participation du C.C.A.S aux frais de téléassistance pour les personnes âgées ayant de faibles ressources est maintenue en 2026 avec un budget de 2 200€.

. Soutien aux associations partenaires :

Les associations partenaires du territoire effectuent une demande de subvention afin d'être soutenues financièrement par le C.C.A.S.

En 2026, conformément aux directives communales, le montant alloué aux subventions associatives sera le même que l'année précédente, soit 9 050€.

. Participation aux organismes partenaires :

Pour 2026, il est proposé de maintenir la participation financière à l'UDCCAS. Cette adhésion permet aux agents et élus du C.C.A.S. de pouvoir bénéficier d'un accès à l'information et à la formation, contribuant à l'efficacité du service.

Il est également envisagé de maintenir la contribution à la Maison Départementale des Personnes Handicapées à hauteur de 850€ en 2026.

. Partenariat avec l'OSCD :

Le partenariat avec l'OSCD est essentiel à la fois pour la mise en place des ateliers numériques, pour les interventions de l'animatrice sur la résidence Danielle DARRIEUX mais aussi pour son rôle de lutte contre l'isolement social. La convention de partenariat (2024-2026) est toujours en cours sur cette année 2026.

. Intervention avec UFC Que Choisir :

En avril 2025, l'association UFC Que Choisir est intervenue auprès de la population pour proposer un atelier collectif sur les démarches commerciales abusives. Cet atelier a rencontré un franc succès. Il est proposé de le renouveler en 2026.

. Continuité des actions favorisant le lien social :

❖ Les journées du handicap :

En 2026, les journées du handicap seront organisées du 1^{er} au 7 juin sur le thème du handicap visuel. Plusieurs activités seront mises en place, notamment avec les écoles et le centre de loisirs, ainsi qu'avec des associations extérieures spécialisées. Un crédit de 300€ est proposé pour la rémunération des intervenants ou la prise en charge des frais de transports/repas.

❖ La semaine bleue :

La semaine bleue se déroulera du 6 au 11 octobre. Le thème national n'est pas encore déterminé. Nous envisageons un crédit de 600€ pour la rémunération des intervenants et pour la communication de l'évènement.

En effet, pour 2026, il est proposé de donner plus de visibilité et de communication sur les actions proposées aux habitants, notamment dans le cadre de la semaine bleue.

❖ Le repas des aînés et la distribution des colis :

Chaque année, le C.C.A.S propose un repas pour les personnes de la commune âgées de plus de 73 ans, ou bien un colis gourmand.

En 2026, le budget alloué pour le repas serait de 10 000€ (9 452€ en 2025) afin de proposer une animation musicale différente.

Concernant les colis, la formule colis individuel ou colis couple convient aux seniors et permet également de réduire les coûts. Il est proposé de maintenir cette formule avec un budget de 9 000€.

Depuis 2024, les résidents de l'EHPAD reçoivent un coffret bien-être pour une valeur totale de 939,25€ en 2025. Il convient de poursuivre cette démarche en 2026. Le budget pour les colis et la galette des rois est de 1 000€.

. Travaux réalisés en régie :

En 2025, les travaux envisagés dans le logement temporaire du 45 rue Vice-Amiral Halgan n'ont pas pu être effectués. Aussi, il est prévu un budget de 1 000€ pour effectuer ses travaux en 2026.

. Locations des logements temporaires :

Avec la perte deux logements temporaires en juillet 2025, le montant de la redevance a diminué à 58€/mois, soit 696€ pour l'année 2026. Un budget de 700€ est ainsi prévu.

. Changement de logiciel métier :

Le gouvernement a créé un logiciel métier gratuit à destination des C.C.A.S pour le suivi et l'accompagnement des usagers. Ainsi les agents du C.C.A.S de Donges ont demandé à s'inscrire à ce dernier. Cela permet de réduire les dépenses (1 963€ en chapitre 011 et 1 016€ en chapitre 65).

. Participation aux frais d'obsèques de personnes indigentes :

En 2025, il n'y a pas eu de paiement de frais d'obsèques pour des personnes indigentes. Toutefois, cela est arrivé régulièrement ces dernières années. Aussi, afin d'anticiper d'éventuels frais, il est proposé d'allouer un budget de 1 500€.

En recette :

La subvention de la commune à hauteur de 170 000€ permettra au C.C.A.S de poursuivre ses actions et projet au profit de la population dongeoise.

En investissement :

En dépenses :

. Travaux en régie :

Des travaux de rafraîchissement n'ayant pas pu avoir lieu en 2025 dans le logement temporaire du 45 rue Vice-Amiral Halgan, il est, à nouveau, prévu un budget de 4 000€ en 2026 à cet effet.

. Achat logements temporaires :

Un budget de 800€ pour le mobilier et de 1 000€ pour l'électroménager est envisagé en cas de besoins d'équipements pour les logements temporaires.

En recette :

En 2026, aucun reste à réaliser n'est prévu, et 1 247,25 € seront inscrits en FCTVA.

Telles sont les orientations budgétaires proposées pour l'exercice 2026.

Proposition

Il est proposé au Conseil d'Administration d'engager le Débat sur les Orientations Budgétaires pour 2026 à l'appui du rapport de présentation ci-dessus.

Décision

Après avoir délibéré, les membres du Conseil d'Administration :

→ **PRENNENT ACTE** de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire relatif au budget du C.C.A.S pour 2026.

Fait à Donges, le 26 janvier 2026

Monique PIRAUD

Vice-Présidente du C.C.A.S



EVOLUTION DU BUDGET DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE de 2019 à 2025

Fonctionnement	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	Variation 24/25
Dépenses	166 827,97 €	146 632,92 €	147 511,67 €	156 012,17 €	168 643,13 €	170 131,91 €	167 400,62 €	-1,6%
Recettes	165 884,61 €	153 493,97 €	161 862,71 €	166 250,10 €	149 721,94 €	190 912,96 €	181 660,78 €	-4,8%
Résultat exercice	-943,36 €	6 861,05 €	14 351,04 €	10 237,93 €	-18 921,19 €	20 781,05 €	14 260,16 €	-31,4%
Résultat N-1	4 988,98 €	4 025,62 €	10 886,67 €	25 237,71 €	26 775,64 €	0,00 €	20 781,05 €	0,0%
Résultat définitif	4 025,62 €	10 886,67 €	25 237,71 €	35 475,64 €	7 854,45 €	20 781,05 €	35 041,21 €	68,6%

Investissement	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	Variation 24/25
Dépenses	16 832,03 €	0,00 €	13 285,20 €	15 147,61 €	5 564,56 €	7 603,30 €	979,96 €	-87,1%
Recettes	19 954,58 €	7 684,86 €	2 662,46 €	2 081,00 €	11 390,99 €	12 131,43 €	1 102,26 €	-90,9%
Résultat exercice	3 122,55 €	7 684,86 €	-10 622,74 €	-13 066,61 €	5 826,43 €	4 528,13 €	122,30 €	-97,3%
Résultat N-1	4 225,65 €	7 348,20 €	15 033,06 €	4 410,32 €	-8 656,29 €	-2 829,86 €	1 698,27 €	-160,0%
Report en dépenses	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	5 777,00 €	0,00 €	0,00 €	
Résultat définitif	7 348,20 €	15 033,06 €	4 410,32 €	-8 656,29 €	-2 829,86 €	1 698,27 €	1 820,57 €	7,2%

	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	Variation 24/25
Résultat global de clôture	11 373,82 €	25 919,73 €	29 648,03 €	26 819,35 €	5 024,59 €	22 479,32 €	36 861,78 €	64,1%

Envoyé en préfecture le 30/01/2026

Reçu en préfecture le 30/01/2026

Publié le 30/01/2026

ID : 044-264402454-20260126-DELIB_1_ROB-DE



CCAS- BILAN 2025 DES AIDES FACULTATIVES

65134/CANTI	65134/ EDFGD	65134/CHEQU	65134/EAU	65134/ ENFANCE	65134/LOYER	65134/AGEES	65134/NUITE	65134/DIVER	
Restauration scolaire	Energie	Achat Chèques Accompagne-ment Personnalisé	Eau	Aide aux vacances/ crèche/ CLSH	Aide au loyer	Chauffage personnes âgées	Aide nuitée d'hôtel	Aides diverses	Total
142€	152.66€	8260.27€	96.22€	540.19€	412€	3840€	0€	313.66€	13 757€